



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

09 AOÛT 2021

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0554 725 974**

Nom

(en entier) : **Anim'Ose**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Chemin Bon-Air, 1 à 1401 NIVELLES**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16/02/2021

Par décision de l'AGE du 16 février 2021, il est acté les résolutions suivantes :

1 – Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle, Chemin de Bon-Air 1 - 1401 BAULERS à la Rue de la Barrière, 12 à 5600 ROMEDENNE. L'ancien siège social Chemin de Bon-Air 1 - 1401, BAULERS n'est plus en service.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

2 – Modification du but et de l'objet social

Le but social de l'asbl est l'épanouissement corporel et psychique de toute personne, peu importe son âge.

Elle poursuit la réalisation de son but par tous les moyens, et notamment par l'organisation de séances de psychomotricité individuelles et/ou collectives ainsi que des stages et des activités en lien avec le contact de la nature et des animaux.

L'association communique via les canaux actuels tels que le site web, les réseaux sociaux, ainsi que les autres moyens classiques. Elle organise des « portes ouvertes », présence à des foires, séminaires et autres manifestations.

L'ASBL peut développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des buts non lucratifs précités, en ce compris, dans les limites autorisées par la loi, des activités commerciales et lucratives, dont le produit sera de tout temps affecté intégralement à la réalisation desdits buts non lucratifs.

Elle peut faire toute opération civile ou mobilière se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, en ce compris créer, gérer ou participer à tout service ou toute institution visant à atteindre directement ou indirectement le but qu'elle s'est fixé.

Un mandat est conféré à la Sprl « FISC.PRO », dont le siège social est établi à Nivelles, Chaussée de Bruxelles, 192, numéro d'entreprise « 0436.006.981 », valablement représentée par l'administrateur, Eric Arpigny, afin de procéder, le cas échéant, à la publication de la décision aux annexes du Moniteur Belge, à la modification auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, à la modification auprès de la TVA.

Éric ARPIGNY
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).